

CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2022

Le quatre avril deux mille vingt-deux, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Arnaud MAIRE DU POSET, Maire.

Etaient présents :

Mmes Elisabeth GROZELLIER, Marlène JANIAUT, Valérie LE BERRE, Anna QUANDALLE, Aurélie PEREIRA, Sébastien CURTIL, Francis GRICOURT, Yvon ELOY, Jean-Pierre LAFARGE, Didier BUCHAILLE, Michel MOROT, Didier PATERNOSTER, Matthieu VION

Absente excusée : Sandrine TALMARD (pouvoir à Anna QUANDALLE)

Secrétaire de séance : Marlène JANIAUT

1°) Compte-rendu de la réunion du 14 février 2022 :

Adopté à l'unanimité

2°) Compte administratif et compte de gestion 2021 : Commune et assainissement :

Commune :

Le compte administratif fait ressortir pour l'année 2021 un résultat excédentaire en fonctionnement de 105 943,62 €, et en investissement un résultat déficitaire de 31 050,08 €.

Pour la préparation du budget primitif 2022, détermination des résultats au 31 décembre 2021.

Report en recettes de fonctionnement pour 2022 excédent : **115 676,90 € (chap.002 en RF)**. En recette d'investissement pour affectation du résultat (37 250,08 €).

Détermination de l'affectation du résultat : les restes à payer (41 200,00 €) – les restes à réaliser (35 000,00 €) – déficit d'investissement de l'année 2021 (- 31 050,08 €) = **37 250,08 € (à l'article 1068 RI)**.

Concernant le résultat d'investissement, il est déterminé comme suit : 34 345,58 € reprise résultat N-1) – 65 395, 66 € (résultat de l'exercice) = - **31 050, 08 € (chap. 001 DI)**.

Les chiffres en gras sont repris au budget primitif 2022.

Info : "Le conseil municipal est présidé par le maire. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit un président (en principe le 1^{er} adjoint).

*Le Maire peut assister à la discussion ; mais il **doit se retirer au moment du vote**. L'assemblée doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du CA).*

Assainissement :

Le compte administratif fait ressortir un résultat de l'exercice 2021 excédentaire en fonctionnement de **40 715,19 €** et en investissement de **192 946,41 €**.

Les chiffres en gras sont repris au budget primitif 2022.

VOTE : comptes administratif Commune et Assainissement adoptés à l'unanimité

Comptes de gestion 2021 du Receveur Municipal :

Les comptes de gestion 2021 du Receveur Municipal font ressortir les mêmes chiffres au budget commune, et assainissement que les comptes administratifs 2021 du Maire.

VOTE : comptes de gestion adoptés à l'unanimité

3°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

L'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2022 se présente comme suit :

- Foncier bâti 32,64 % : produit attendu 289 386,00 €
- Foncier non bâti : 41,77 % : produit attendu 40 475,00 €

Le montant du prélèvement FNGIR (Fonds National Garantie Individuelle de Ressources) en dépenses de fonctionnement au 739221 est le même montant que les années précédentes, soit **89 287,00 €**.

Le Maire propose de ne pas modifier les taux actuellement en vigueur pour 2022.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE : de conserver les taux actuels à l'unanimité

4°) Affectation du résultat au budget communal :

Dans le cadre du budget primitif communal, il est possible d'affecter l'excédent de fonctionnement en réserve au compte 1068 recettes de la section d'investissement pour un montant de **37 250,08 €**.

Pour l'affectation de ce résultat, il est demandé de prendre une délibération d'affectation du résultat.

L'Assemblée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au compte 1068 recettes de la section d'investissement la somme de **37 250,08 €**.

5°) Budgets primitifs 2022 : Commune et Assainissement :

Commune :

Le Maire propose un équilibre du budget en section de fonctionnement de **706 476,90 €** et en section d'investissement de **388 100,08 €**, en prenant en compte les restes à payer (41 200,00 €) et les restes à réaliser (35 000,00 €) de 2021.

Concernant la section d'investissement : prévisions nouvelles dépenses pour 2022 :

Article 2313 : Opération Réhabilitation Gîte (bâtiment ancienne poste).....	200 000,00 €
(Report 2021 : 40 000,00 € + 160 000,00 € nouvelle proposition)	
Article 2157 : Matériel de voirie Opération Voirie (tondeuse et autres)	5 500,00 €
Tracteur kubota	51 000,00 €
Article 2116 : Travaux cimetièrre (Espace Cinéraire chemins)	30 000,00 €
Article 2188 : Défibrillateur	1 450,00 €
Article 2041512 : Travaux Sydel (raccordement maisons)	11 000,00 €
Article 2315 : Voirie	40 000,00 €

Concernant les restes à réaliser (report)

Bâtiment Gîte (honoraires architecte).....	40 000,00 €
Bâtiment Geoffroy (porte)	1 200,00 €

Pour financer tous ces projets en recettes d'investissement, affectation du résultat (excédent de fonctionnement capitalisé)	37 250 ,08 €
Subvention État pour gîte (DETR).....	120 000,00 €
FCTVA.....	25 000,00 €
Taxe d'aménagement.....	10 000,00 €
Emprunt.....	50 908,00 €

LE CONSEIL,
Oùï cet exposé,

VOTE : validé à l'unanimité

Assainissement :

Le Maire présente un budget en section de fonctionnement en équilibre pour un montant de 99 715,19 € et en investissement pour un montant de 233 689,41 €.

Dans les nouvelles prévisions en investissement :

- Schéma directeur pour 100 000 ,00€ (en attente de subvention par l'agence de l'eau et Conseil Départemental *notification reçue ce jour pour 14 339,00 €*)
- Curage lagune 70 000,00 €

LE CONSEIL,
Oùï cet exposé,

VOTE : validé à l'unanimité

6°) Fête Départementale de l'Agriculture 2022 à Montbellet : demande de subvention

La fête annuelle des Jeunes Agriculteurs de Saône et Loire se déroulera cette année les 13 et 14 août à Montbellet au hameau de Thurissey. Pour la réalisation de cet événement le Président des JA (Jérémy Gravallon) a rencontré la municipalité le 9 mars dernier. Il nous sollicite pour une aide d'ordre matériel et/ou financier. Cette manifestation Départementale de l'Agriculture devrait drainer un grand nombre de visiteurs.

Voir pour une subvention.

4 abstentions

Subvention accordée de 800€

7°) Projet Enercoop

Suite à la pré étude du projet photovoltaïque une décision est à prendre.

11 votes contre en lieu et place de la pré étude

Établissement d'une commission, pour étudier d'autres possibilités de mises en place de photovoltaïque (sur les toits des bâtiments communaux). Commission menée par Matthieu, Sébastien, Elizabeth, Michel et Didier P.

8°) Questions diverses

REPAS DES AINES (extrait de délibération pris pour la trésorerie)

Après 2 années sans rencontres due au Covid 19, la municipalité propose de renouer avec le traditionnel repas qui sera offert à nos aînés de 70 ans et plus. Ces retrouvailles auront lieu le dimanche 15 mai 2022 à la salle communale avec une animation musicale.

Il est précisé que les conjoints ne remplissant pas les conditions d'âge et les invités, peuvent toutefois se joindre à cette journée moyennant la somme de 39,00 € le repas.

LE CONSEIL,

Après échange de vues,

DECIDE :

- D'organiser cette rencontre conviviale avec nos aînés le 15 mai 2022.
- De prendre en charge l'animation musicale qui s'élève à 300,00 €.
- D'accepter les personnes ne remplissant pas les conditions d'âge, moyennant la somme de 39,00 €/repas.
- Augmentation caution salle communale, passage de 320€ à 1 000€
- Constat de la malfaçon du plafond de la salle communale
- Défibrillateur : formation d'1h, un soir à 19h (15 à 20 personnes). Voir liste auprès de Rosetta.
Lundi 9 mai
- Gîte : dépôt du dossier à Efilogis le 09.04

Séance levée à 21h50.

Les Conseillers Municipaux :

Le Maire :
A. MAIRE DU POSET